

### **Pôle Sportif des Montboucons - Mise à disposition d'un terrain à la ligue de Handball - Décision de principe**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre du développement du Pôle Sportif des Montboucons situé à l'entrée sud du Parc Scientifique et Industriel, la Ligue de handball envisage de construire une halle complétant les équipements sportifs engagés par la Région sur ce site.

Le montant de l'investissement serait de 10 361 000 F et la Ligue de handball assurera la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, la Ville de Besançon participera à cette opération en mettant à disposition de la Ligue le terrain nécessaire à la réalisation de cet équipement.

La Région financera la construction de la halle sportive à hauteur de 8 861 000 F et la Ligue pour 1 500 000 F.

Le terrain mis à disposition gratuitement par la Ville à la Ligue, d'une surface d'environ 4 340 m<sup>2</sup> représentera une valeur d'environ 800 000 F.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à adopter le principe de la cession gratuite de l'ensemble du terrain à la Ligue de handball.

**«M. LE MAIRE :** La mise à disposition gratuite du terrain représente environ 800 000 F. Ce sera la participation de la Ville à cette structure supplémentaire aux Montboucons qui ne servira pas uniquement à la Ligue mais pour d'autres manifestations. La Ligue en aura bien sûr la maîtrise d'ouvrage mais je crois qu'il sera possible de faire de temps en temps un certain nombre de choses.

**M. FUSTER :** Il faut bien préciser effectivement que la Ville de Besançon ne participera pas à l'investissement.

**M. LE MAIRE :** C'est indiqué dans le rapport.

**M. FUSTER :** Je le dis exprès car je suis un peu inquiet tout de même.

**M. LE MAIRE :** Notre participation, c'est la cession gratuite».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.*